



## Entretien préalable licenciement

-----  
Par Peperoni62

Bonjour, agent de la fonction publique territoriale à temps partiel donc relevant du régime général de la sécurité sociale. Après un an de congé maladie ordinaire, mon employeur a refusé l'aménagement de poste il s'est suivi une inaptitude à mes fonctions par le comité médical avec demande de reclassement. Reclassement refusé et mise en disponibilité d'office pour raison de santé depuis un an et demi.

Après avoir rencontré le maire qui m'a dit que je ne serais pas reclassé par manque de compétences ( je suis aidé soignante à domicile dans un ccas) il m'a dit de demander un licenciement.

J'ai essayé de trouver de l'aide auprès d'un secrétaire général cgt qui l'a laissé tomber ...

J'ai postulé sur des offres je n'ai eu que des refus.

J'ai donc demandé un licenciement étant inapte à mes fonctions et le reclassement impossible.

Mon entretien préalable se passe mardi 30/03/2021, je ne trouve pas d'aide auprès des syndicats je dois m'y présenter seule.

Que dois je savoir sur l'entretien sachant que Hani la rqth, l'obligation d'emploi et qu'ils ne m'ont pas proposé de période de préparation au reclassement que je peux prétendre.

Merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour

Voyez d'urgence une structure syndicale de la fonction publique, autre que celle que vous évoquez.

Au cas où, prenez aussi contact avec un conseiller du salarié.

LISEZ ICI

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857[/url]

-----  
Par Peperoni62

Bonjour,

Merci pour votre aide j'ai effectivement chercher la liste des conseillers du salarié dès que j'ai reçu ma lettre mais aucun ne m'a rappelé...

J'ai donc contacté une collègue qui est délégué du salarié mais malheureusement en arrêt maladie, celle-ci m'a donné le numéro d'un autre délégué que je dois contacter lundi matin à 9h.

En espérant que j'aurais les réponses à mes questions afin de me préparer à l'entretien.

Même si c'est moi qui est demandé le licenciement je ne veux pas être lésée de mes droits.

Merci à vous et bon dimanche

-----  
Par Peperoni62

Excusez-moi j'aurais encore une question svp

Savez vous selon ce qu'il va m'être dit à l'entretien préalable si je suis obligé de signer le licenciement ce jour là ou si j'ai un délai de réflexion ?

-----  
Par Peperoni62

Bonjour,

Merci pour votre aide j'ai effectivement chercher la liste des conseillers du salarié dès que j'ai reçu ma lettre mais aucun ne m'a rappelé